



Litige Canal + /Intrum justicia

Par **MB15**, le **18/11/2013** à **12:05**

Bonjour,

J'avais souscrit un abonnement Canal + en février 2012.

Suite à une séparation et un déménagement j'ai demandé la résiliation du contrat en septembre 2012, restitué le matériel, et envoyé ma demande de résiliation en LRAR.

Depuis cette date, et malgré mes courriers et appels, Canal + n'a jamais rien voulu entendre, me disant que je devais payer les mensualités jusqu'au terme du contrat, cad février 2013.

Or, je leur ai déjà bien expliqué qu'il m'était impossible de continuer à utiliser leurs services, étant donné que j'étais hébergée à titre gratuit, et que la personne chez qui je suis ne veut pas de Canal +.

Je reçois actuellement des courriers de la part de Intrum Justicia, le dernier en lettre mandat, avec projet de saisie du tribunal pour 174.60 euros.

J'ai lu plusieurs témoignages sur les techniques de ces sociétés de recouvrement qui harcèlent les clients, de plus je reçois régulièrement des appels en numéro inconnus...

Dois-je prendre ce courrier au sérieux ? Je ne pense pas.

Pouvez-vous m'indiquer ce que je peux faire pour cesser ce manège ???

Est-ce que vous pensez que dans mon cas je dois tout de même leur verser la somme due ?

Merci par avance pour votre réponse,

Par **chaber**, le 18/11/2013 à 12:13

bonjour

ne jamais traiter avec ces officines. si vous êtes redevable à canal+, vous réglez directement cette société, sans tenir compte des frais réclamés par I.J.

Par **Marion3**, le 18/11/2013 à 12:14

Bonjour,

Ne répondez pas. Votre dette est prescrite.

Surtout aucun courrier de votre part:

IJ va bluffer, essayer de vous faire peur, mais ils ne peuvent strictement rien contre vous.

S'ils vous téléphonent, dites leur bien que vous déposerez une plainte pour harcèlement.

Cdt

Par **chaber**, le 18/11/2013 à 12:27

bonjour

la prescription pour les FAI est bien de 1 an.

Nous sommes ici dans un abonnement Canal+ seul, si j'ai bien compris, et dans ce cas la prescription est de 2 ans.

Par **Marion3**, le 18/11/2013 à 12:48

OK, merci Chaber.

Par **MB15**, le 18/11/2013 à 13:28

Merci pour vos retours, Canal + joue sur le fait de l'engagement au contrat pour 1 an, mais étant donné les circonstances, je ne pense pas leur être redevable.

Ce n'est pas une volonté d'arrêt du service, mais un cas particulier.

J'ai du bloquer les prélèvements car ils continuaient à me prélever malgré ma demande de résiliation.

Par **MB15**, le **18/11/2013** à **13:32**

Donc nous sommes d'accord, IJ est une société de recouvrement qui effraie les clients afin qu'ils règlent les sommes demandées.

Donc je ne reponds pas à leurs menaces.

Par **chaber**, le **18/11/2013** à **15:02**

bonjour

il faut relire les conditions de résiliation de votre contrat souscrit pou 1 an